

## Un souci avec votre évêque ? Communiquez le au Saint-Siège

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Vatican](#)

**Date** : 7 juillet 2011

Au cours d'une conférence de presse, **Mgr Charles Scicluna**, responsable des questions juridiques au sein de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, a été interrogé sur l'attitude que doivent adopter les fidèles face à un mauvais comportement pastoral de leur évêque. Il a tenu à préciser:

Il faut que les gens sachent qu'ils peuvent s'adresser au **Nonce apostolique** de leur pays lorsqu'ils sont témoins de faits touchant l'activité pastorale de leur évêque et ayant des conséquences préjudiciables. Il ne s'agit pourtant pas de se lancer dans des dénonciations, mais de dire: "*Nous mettons notre confiance dans le Siège de Pierre, représenté par le Nonce; nous avons un souci, et non seulement le droit, mais bien le devoir de nous en ouvrir à Pierre.*" Tout fidèle a donc le droit de communiquer directement au Saint Siège tout souci qui se présenterait à lui dans son diocèse, et ce, par l'intermédiaire du Nonce apostolique.

J'ai eu l'occasion, dans mon travail, d'apprécier très positivement l'intervention des Nonces apostoliques; ils représentent pour les communautés locales, et pas seulement pour les gouvernements, la proximité du Saint Père.